

CONVENTION DE PARTENARIAT 2023 DANS LE CADRE DES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

ENTRE

La commune de **CLISSON**

située 3 Grande rue de la Trinité à Clisson (44190),

Et représentée par **M. Xavier BONNET, Maire**

Ci-après dénommé « la Ville »

D'une part,

ET

L'OFFICE DE TOURISME DU VIGNOBLE DE NANTES,

Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial dont le siège social est situé 5 Allée du Chantre, 44190 CLISSON, immatriculé sous le numéro de Siret 751 001 546 00017

Et représenté par **Mme Christine DOUBERCOURT, Directrice**

Ci-après dénommé « l'Office de Tourisme »

D'autre part,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

1 / OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les engagements de la Ville et de l'Office de Tourisme dans le cadre de l'organisation des Journées Européennes du Patrimoine (JEP) 2023.

2 / DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est signée pour l'édition 2023 des JEP.

3 / ENGAGEMENT DES PARTIES

La Ville s'engage à :

- Effectuer les éventuelles déclarations nécessaires pour assurer le bon déroulé de la manifestation et la sécurité des visiteurs : arrêtés, déclaration en Préfecture...
- Répondre aux besoins techniques pour le bon déroulement de la manifestation,
- Aider au transport et au montage du matériel technique par les services de la Mairie vers les différents sites,
- Mettre à disposition les Halles,
- Garantir l'accès au clocher de l'église Notre Dame, le rendre propre et vérifier l'éclairage,
- Apporter l'aide technique pour l'éclairage du souterrain du Presbytère,
- Programmer et prendre en charge des éventuelles animations pour l'animation des sites et de la commune (ex : animations de rue),
- Procéder à la déclaration et au paiement des droits de SACEM.

L'Office de tourisme s'engage à :

- Contacter les propriétaires pour l'ouverture au public de leur propriété,
- Contacter les associations (chorales, ensembles de Musique de Clisson, Sauvons le Tivoli) pour l'animation des différents sites,
- Contacter les bénévoles pour assurer l'ouverture des sites,
- Elaborer le programme du week-end,
- Mettre en place des visites guidées,
- Elaborer et diffuser un plan des lieux ouverts au public à l'occasion des JEP,
- Compléter le formulaire Drac,
- Transmettre les informations au service Patrimoine,
- Mettre en place des fiches explicatives sur l'histoire des sites ouverts aux visites,
- Effectuer un rapport de fréquentation du week-end (suivi des statistiques),
- Mettre en place le fléchage et l'affichage dans la ville et le retrait au terme du week-end,
- Mettre en place un tuilage avec le service ACS de la ville de Clisson dans le but de transmettre les différentes informations nécessaires à l'organisation de la manifestation,
- Transmettre tous les éléments ainsi que les différents contacts au service ACS de la ville de Clisson.

Fait à Clisson, en deux exemplaires, le

Pour la Ville,
Le Maire,
M. Xavier BONNET



Pour l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes
La Directrice,
Mme Christine DOUBERCOURT